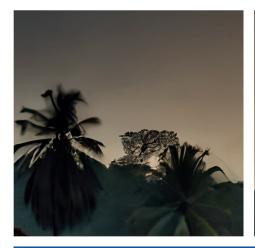


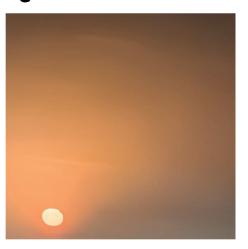




MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE



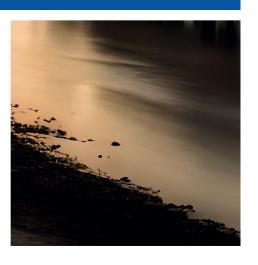




LES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS DES MAIRIES : ENTRE L'ACCUMULATION DES RESSOURCES ET LA FAIBLE EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS AU PROFIT DE LA POPULATION, OÙ SE SITUE LE PROBLÈME ?







NOTE DE CONJONCTURE DES FINANCES LOCALES DU BENIN

TROISIEME TRIMESTRE 2024

OCTOBRE 2024

SOMMAIRE

02	RÉSUMÉ	EXECUTION BUDGETAIRE DE JANVIER A SEPTEMBRE 2024	10
05	ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE	EVOLUTION DES RECETTES ET DE L'EPARGNE	15
06	CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION	BRUTE PROJECTIONS FONDS	
07	EXECUTION BUDGETAIRE DU TROISIEME TRIMESTRE	PROPRES SUR FIN DECEMBRE 2024	18
	2024	ANNEXE	22

RÉSUMÉ

Au troisième trimestre 2024, l'activité économique mondiale, grâce à la bonne tenue du secteur des services et de la production manufacturière, s'est montrée résiliente aux aléas. Dans l'espace UEMOA, grâce au dynamisme de la demande intérieure, l'activité est restée florissante avec un taux d'inflation de +4,4%. Sur le plan national, l'inflation au sens communautaire est restée en dessous de +1% tout en restant positive sur tout le trimestre. Les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales ont baissé de 30,1% par rapport au niveau de recouvrement observé au troisième trimestre 2023. Les subventions fonctionnement sont en baisse, les recettes propres aussi mais dans une proportion plus grande alertant sur un risque de dégradation de l'autonomie financière. Cette contre-performance enregistrée au niveau des recettes fiscales se justifie par la non mise à disposition des communes de la part des recettes fiscales directement encaissées au niveau central pour leur compte. Les dépenses de fonctionnement sont en progression de +5%. L'épargne brute qui se dégage au 30 septembre 2024 est égale à 48,5% des recettes, en baisse de 43% en glissement annuel. La section investissement est marquée par une baisse reconnaissable par le taux de non-consommation des ressources disponibles élevé de 88% pour 100 FCFA. Enfin des projections des recettes propres à fin décembre 2024 sont proposées sous des hypothèses plus ou moins optimistes.

25

Liste des tableaux

Tableau III - 1 : Recettes de fonctionnement du troisième trimestre 2024	08
Tableau III - 2 : Dépenses de fonctionnement du troisième trimestre 2024	09
Tableau III - 3 : Recettes et dépenses d'investissement du troisième trimestre 2024	09
Tableau IV - 1 : Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement	10
Tableau IV - 2 : Exécution des recettes et dépenses d'investissement	13
Tableau V - 1 : Formation de l'épargne brute au 30 septembre 2024	17
Liste des graphiques	
$\textbf{Graphique I-1}: Evolution \ du \ taux \ d'inflation \ du \ Bénin \ en \ critère \ de \ convergence \ de \ l'UEMOA \dots$	05
Graphique IV - 1 : Structure des recettes fiscales pour l'ensemble des communes	11
Graphique IV - 2 : Structure des recettes fiscales par strate de communes	11
Graphique IV - 3 : Structure des recettes non fiscales pour l'ensemble des communes	12
Graphique IV - 4 : Structure des recettes non fiscales par groupe de communes	12
Graphique IV - 5 : Part des dépenses d'entretien dans les achats de biens et services	13
Graphique IV - 6 : Allocation des subventions d'investissement par régions géographiques	14
Graphique IV - 7 : Détails des constructions au 30 septembre 2024	14
Graphique IV - 8 : Part non consommée des ressources d'investissement disponibles	15
Graphique V - 1 : Evolution des recettes propres au 30 septembre de 2020 à 2024	16
Graphique V - 2 : Epargne brute au 30 septembre 2024 par département	17
Graphique V - 3 : Evolution de l'épargne brute de 2020 à 2024	18
Graphique VI - 1 : Niveau de recettes attendu fin décembre 2024	18
Graphique VI - 2 : Niveau de recettes par statut attendu fin décembre 2024	19
Graphique VI - 3 : Niveau de recettes par région attendu fin décembre 2024	20
Graphique 0 - 1 : Niveau de recettes Alibori, Atlantique et Atacora attendu fin décembre 2024	22
Graphique 0 - 2 : Niveau de recettes Borgou, Collines et Couffo attendu fin décembre 2024	23
Graphique 0 - 3 : Niveau de recettes Donga, Littoral et Mono attendu fin décembre 2024	24

Graphique 0 - 4 : Niveau de recettes Ouémé, Plateau et Zou attendu fin décembre 2024

Liste des sigles et abréviations

CDL : Contribution au développement local

CENOCFIL : Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales

CGI : Code général des impôts

CO: Commune ordinaire

CSI : Commune à statut intermédiaire **CSP** : Commune à statut particulier

CSPEF : Cellule de suivi des Programmes économiques et financiers

DCNSE : Direction de la Comptabilité nationale et des statistiques économiques

DGTCP : Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique

DPCP : Direction de la production des Comptes publics
FADEC : Fonds d'appui au développement des communes
IHPC : Indice harmonisé des prix à la consommation

INStaD : Institut National de la Statistique et de la Démographie

LF : Loi de finances

TVM : Taxe sur les Véhicules à Moteur

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine



Crédit photo: SPP, octobre 2024

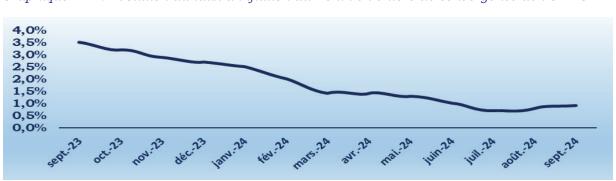
I - ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Le taux d'inflation par fonction dans l'UEMOA est ressorti stable au troisième trimestre 2024, en lien avec l'augmentation des « produits alimentaires » compensée par la décélération des prix de « logement » et « transport ». Au niveau national, le taux d'inflation en septembre 2024 est de +0.9%.

Au troisième trimestre 2024, l'activité économique mondiale a montré une résilience remarquable, soutenue par une forte croissance dans le secteur des services et une reprise de la production manufacturière dans la plupart des régions. Elle a montré des signes de ralentissement par endroits mais est restée beaucoup plus stable. Aux Etats-Unis, ce sont les chiffres de l'emploi qui ont déçu. Les statistiques relatives à la consommation et à l'investissement restent en revanche positives. En Chine, un réel plan de relance soutenu l'activité a économique mais aussi bénéfique à la zone euro. Selon les projections des services FMI, La croissance du mondiale resterait dans l'ensemble stable mais à tendance baissière à 3,2 % fin décembre 2024, après 3,3% en2023, dans un contexte d'inflation persistante des prix des services.

En Afrique de l'Ouest au troisième trimestre 2024, l'activité économique a montré des signes d'amélioration au Nigeria, bien qu'elle resterait encore affectée par le spectre de contraction. Au Ghana, le secteur privé a enregistré des progrès, grâce à l'accroissement de nouvelles commandes. Au niveau des pays membres de l'UEMOA, l'activité économique demeure robuste, en lien avec la vigueur de la demande intérieure. Le taux d'inflation ressorti à 4,13%. En termes perspectives, le taux de croissance du réel de l'UEMOA ressortirait respectivement aux troisième quatrième trimestre 2024 à 5,9% et 6,4% après une progression de 5,3% au deuxième trimestre 2024. Le taux d'inflation. glissement annuel. en devrait s'établir à 4.0%. décélération, sans doute par l'impact positif des premières récoltes céréales.

Au Bénin, au troisième trimestre 2024, l'indice des prix des produits « hors énergie et produits frais » est ressorti à 111,2 contre 110,4 le trimestre précédent, soit une variation de +0.7%. En glissement annuel, il a varié de +1,4%. Le taux d'inflation au niveau national au titre du troisième trimestre 2024, suivant la définition adoptée dans l'espace UEMOA, est ressorti à 0,8%.



Graphique I - 1 : Evolution du taux d'inflation du Bénin en critère de convergence de l'UEMOA

II - CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION

Un nouveau référentiel budgétaire et comptable des communes est apparu. Quel est le contenu de cette réforme ? Son application annoncée pour le 1er janvier 2024 est-elle toujours d'actualité ?

annoncé dans l'édition Comme précédente, le cadre réglementaire des finances locales s'est enrichi de deux nouveaux arrêtés. Il s'agit de l'arrêté n°1528-c/MEF/MDGL/DC/SGM/DG TCP/DGB/DRCTOE/DRC/DPCP/SP/ 087SGG24 du 24 juin 2024 portant budgétaire nomenclature collectivités territoriales celui et n°1529-c/MEF/MDGL/DC/SGM/DG TCP/DGB/DRCTOE/DRC/DPCP/SP/ 088SGG24 du 24 juin 2024 portant comptable des collectivités territoriales. nomenclature La budgétaire et le plan comptable des communes sont désormais portés par deux textes différents. L'un porte sur la nomenclature budgétaire et le second est relatif au plan comptable.

Tirant leur encrage de la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale et de la loi 2013-14 du 27 septembre relative aux lois de finances, ces deux arrêtés opèrent un changement en ce qui concerne la présentation des documents budgétaires. A l'opposé de l'arrêté n°0401/MISD/MEF/DC du 18 décembre 2003, portant nomenclature budgétaire et comptable des lequel communes. dans nomenclature budgétaire est combinée avec le plan comptable, la nouvelle réforme opte pour la séparation des deux outils ; marquant de ce fait une harmonisation des normes nationales avec la directive n°01/2011/CM/UEMOA du 24 juin 2011 portant régime financier des collectivités territoriales au sein de l'UEMOA.

La présente édition de la note de conjoncture sera consacrée à la présentation de l'arrêté relatif à la nomenclature budgétaire.

Que peut-on retenir comme changements fondamentaux en ce qui concerne l'arrêté portant sur la nomenclature budgétaire ?

D'abord, il est noté que l'obligation est faite aux communes de faire apparaitre les autorisations ouvertes au budget suivant une présentation croisée « fonction-nature » (cf. articles 5 et 30 de l'arrêté portant nomenclature budgétaire). En effet, selon l'ancienne nomenclature, la présentation budget communal se fait uniquement selon la classification par nature. Le nouvel arrêté offre désormais possibilité de présenter les crédits budgétaires communaux par objectif socio-économique mais aussi surtout d'agréger les données financières des communes avec celles du niveau central à des fins d'analyse, de production de statistiques et de l'élargissement de du champ couverture du TOFE.

Il est ensuite noté la généralisation de classification fonctionnelle l'ensemble des rubriques du budget à savoir : les recettes et les dépenses (cf. article 4). La particularité du texte national par rapport à la norme communautaire se trouve dans le fait qu'au niveau national, la classification fonctionnelle est étendue aux recettes. Ce choix est motivé par des raisons exclusivement d'analyses et. statistiques permettant le rapprochement des recettes et des

fonction. dépenses par Aussi, faudra-t-il prendre comme innovation, l'intégration dans la classification économique des chapitres budgétaires codifiés "02" et des lignes budgétaires codifiées "00" (cf. article 10 et suivants de l'arrêté portant nomenclature budgétaire). En effet, ces chapitres sont institués pour faciliter la prise en compte sur le plan budgétaire des dépenses imprévues ou éventuelles, des opérations de cession d'immobilisation, de l'autofinancement prévisionnel, et des soldes d'exécution des exercices précédents. Le présent arrêté a directement pris en compte ces chapitres et lignes budgétaires spécifiques anciennement institués inférieurs des textes par complément l'ancienne à nomenclature budgétaire comptable.Il ne serait pas superflu de mentionner l'institution d'une classification spécifique pour opérations (cf. les articles 24, 25, 26, 27 et suivants de l'arrêté portant nomenclature budgétaire). Au regard possibilité donnée de collectivités territoriales de voter les dépenses de la section investissement par "opération", dans le but de rendre plus souple la gestion des crédits budgétaires, il est institué codification spéciale pour les. opérations. Cette codification est considérée chapitre comme un

budgétaire Par par nature. ailleurs, obligation faite est aux communes à statut particulier de voter leur budget suivant la classification par nature associée aux principales fonctions de leur budget (cf. article 31 de la nomenclature budgétaire). Il d'une disposition transitoirepermettant de passer de la gestion en mode classique à la gestion par objectif.

Prévu pour être mis en application pour compter du 1er janvier 2025, l'application de ce nouveau référentiel budgétaire comptable et communes ne pourra être effective à partir de cette date pour diverses raisons. En effet, le d'information actuellement utilisé par les communes devra être mis à jour pour être conforme aux exigences du référentiel. nouveau Aussi. vulgarisation du contenu de ces deux textes réglementaires n'est-elle pas encore organisée. La vulgarisation permettra aux acteurs concernés de mieux cerner le contenu de la réforme en vue de son application optimale sur le terrain. A tout ceci, il faut ajouter que les budgets 2025 sont déjà votés suivant l'ancienne nomenclature. Ces préalables n'étant pas encore assurés, la mise en application pour compter du 1er janvier 2025 de ce nouveau référentiel budgétaire et comptable ne saurait être effective.

III - EXECUTION BUDGETAIRE DU TROISIEME TRIMESTRE 2024

L'exécution au troisième trimestre 2024 du budget des 77 communes ressort des signaux de dégradation de l'autonomie financière des collectivités territoriales caractérisée par une baisse des fonds propres plus importante que la diminution des subventions transférées en appoint.

3.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement mobilisées par l'ensemble des communes, comptabilisées pour le compte du troisième trimestre 2024 s'élèvent à 10,7 milliards FCFA et se situent en dessous des 11,8 milliards FCFA recouvrées un trimestre plus tôt.

Tableau III - 1 : Recettes de fonctionnement du troisième trimestre 2024

Grandes masses du budget (En milliards FCFA)	2023 T3	2024 T3	
Recettes de			
Fonctionnement	15,60	10,73	
Recettes fiscales	3,70	2,79	
Patentes et licences	0,42	0,28	
Foncier	1,72	0,78	
Contribution au développement local	0,64	0,58	
Taxe professionnelle synthétique	0,28	0,11	
Impôts indirects et autres produits fiscaux	0,64	1,03	
Recettes non fiscales	4,73	2,64	
Produits de patrimoine	0,61	0,30	
Prestations de service	2,62	1,45	
Autres produits non fiscaux	1,50	0,90	
Recettes partagées	0,10	0,00	
Dotations et subventions	7,07	5,30	

Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

Cette performance demi-teinte en constitue une régression importante de 4,9 milliards FCFA par rapport à la mobilisation du troisième trimestre 2023. Ainsi, la tendance baissière observée aux premier et deuxième trimestres se trouve être reconduite avec diverses intensités quelle que soit la strate de communes (-2,2 milliards FCFA pour les communes à statut particulier, -0,8 milliard FCFA pour les communes à statut intermédiaire et -1,7 milliard FCFA pour les communes ordinaires) et la région du pays (-0,8 milliard FCFA pour le Centre, -0,7 milliard FCFA pour le Nord et -3,2

milliards **FCFA** pour 1e Sud) considérées.Au cours du trimestre revue, les. subventions fonctionnement reçues de l'Etat et des partenaires bilatéraux par l'ensemble des communes s'élèvent à 5,3 milliards FCFA et représentent 49,3% du total des recettes de fonctionnement. Ce même indicateur était mesuré à 45,3% troisième trimestre au témoignant ainsi, dans une certaine mesure de la dégradation l'autonomie financière des communes. L'analyse par région géographique du pays révèle une forte disparité des poids relatifs des subventions fonctionnement dans les ressources totales de fonctionnement collectivités territoriales. En effet, les subventions de fonctionnement rapportées aux recettes totales de fonctionnement est passé de 68% au troisième trimestre 2023 à 70% au troisième trimestre 2024 pour la région Nord, de 33% à 40% pour le Sud et de 58% à 42% pour les communes qui se situent au centre du pays.

Les recettes fiscales, deuxième composante par leur prépondérance dans les ressources sont passées de 3,7 milliards FCFA au troisième trimestre 2023 à 2,8 milliards FCFA au troisième trimestre 2024 ; les recettes non fiscales ont baissé de 44% passant de 4,7 milliards FCFA au troisième trimestre 2023 à 2,6 milliards CFA au troisième trimestre 2024.

Enfin, la baisse de recettes fiscales et non fiscales est liée à chacune des composantes de recettes sans exception tant au niveau des produits fiscaux que non fiscaux, avec les taxes foncières (0,9 milliard FCFA de baisse) et les produits de prestation de service (-1,1 milliard FCFA) comme points d'orgue.

3.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement exécutées au troisième trimestre 2024 par l'ensemble des communes s'élèvent à 9,2 milliards FCFA, en augmentation de +3,4 milliards FCFA par rapport aux de fonctionnement dépenses milliards trimestre précédent (5,8)FCFA). En comparaison au troisième trimestre 2023, il est également observé une hausse de près d'un demi-milliard FCFA en lien avec la hausse de la masse salariale par suite de la mise en œuvre progressive de la mesure gouvernementale de relèvement du point indiciaire sursalaire. et du

Tableau III 2 : Dépenses de fonctionnement du troisième trimestre 2024

Grandes masses du budget (en milliards FCFA)	2023 T3	2024 T3
Dépenses de fonctionnement	8,74	9,22
Charges de personnel	3,42	4,30
Achats des biens et services	2,77	2,24
Charges des élus	2,16	2,14
Autres charges réelles	0,38	0,54

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

Cette hausse, en glissement annuel, pour l'ensemble des communes est en dessous de celle enregistrée respectivement au niveau des communes à statut intermédiaire (+0,7 milliard FCFA) et de la strate des communes ordinaires (+0,6 milliard FCFA). Le groupe des communes à statut particulier a, en revanche dépensé au cours de la période sous revue, près de 0,9 milliard FCFA de moins que les 3,0 milliards FCFA de dépenses de fonctionnement du troisième trimestre 2023.

3.3 Recettes et dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement comptabilisées de l'ensemble des communes constituées de subventions,

dotations d'excédents Les et fonctionnement capitalisés s'élèvent au troisième trimestre 2024 à milliards FCFA, en hausse de +24,3% rapport aux recettes d'investissement totales du troisième trimestre 2023. Il est noté qu'au cours du trimestre, les communes de la région méridionale du pays ont capté 31% (3,1 subventions milliards FCFA) des d'investissement ; celles de la région centre, 12% (1,2 milliard FCFA) et les communes de la région septentrionale ont bénéficié de 57% (5,9 milliards FCFA) de la cagnotte transférée. .

Tableau III 3 : Recettes et dépenses d'investissement du troisième trimestre 2024

Grandes masses du budget (en milliards FCFA)	2023 T3	2024 T3
Recettes d'investissement	8,33	10,36
Autofinancement	0,00	0,20
Emprunt	0,00	0,00
Dotation et subvention	8,33	10,15
Dépenses d'investissement	3,16	6,18
Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00
Terrains	0,12	0,25
Constructions	2,58	4,82
Equipements et matériels	0,38	0,73
Autres dépenses d'investissement	0,08	0,39

Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

dépenses d'investissement du troisième trimestre 2024 s'élèvent à 6,2 milliards FCFA, en hausse de milliards FCFA par rapport au troisième trimestre 2023. Les principaux postes que sont « Constructions » et « Equipement et matériels » sont en hausse respectivement de 86,6% (+2,2 milliards FCFA) et 90,4% (+0,3 milliard FCFA).Enfin, 34% des dépenses d'investissement du troisième trimestre 2024 sont réalisées dans dix communes que sont : Aplahoué, Kandi, Sô-Ava, Lokossa, réalisées dans dix communes que sont : Aplahoué, Kandi,

Sô-Ava, Lokossa, Kérou, Kouandé, Pèrèrè, Kpomassè, Parakou et Djougou avec des montants de dépenses variant entre 185 et 268 millions FCFA. Les communes des Aguégués et de Sèmè-Podji du département de l'Ouémé se retrouvent à la queue du classement, avec aucune dépense d'investissement comptabilisée pour le compte du troisième trimestre 2024.

IV-EXECUTION BUDGETAIRE DE JANVIER A SEPTEMBRE 2024

Au 30 septembre 2024, le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement s'établit à 24% après 25% au 30 septembre 2023 ; les dépenses d'investissement sont exécutées à 7,5%, en dépit de la disponibilité des ressources. Les recettes propres et les subventions de fonctionnement sont en baisse respectivement de 35% et 16% par rapport au niveau atteint à fin septembre 2023.

4.1 Section de fonctionnement

Tableau IV 1 : Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement

Section fonctionnement (montants en milliards FCFA)	Prév. budgets 2024	Réal. jan à sept 2023 (2)	Réal. jan à sept 2024 (3)	Taux de réal. 2024 en % (3)/(1)	Variation 2024/2023 en % (3)/(2) - 1
Recettes	89,40*	42,71	29,45	32,94	- 31,1
Recettes fiscales	32,89	14,71	8,91	27,08	- 39,5
Recettes non fiscales	17,27	11,70	7,24	41,94	- 38,1
Recettes partagées	3,89	0,38	0,07	01,81	- 81,7
Dotations et subventions	23,09	15,91	13,23	57,29	- 16,9
Dépenses	89,53**	23,75	21,45	23,96	- 09,7
Charges de personnel	18,58	9,94	10,05	54,08	+ 01,1
Charges financières	0,00	0,00	0,00	00,00	-
Achat de biens et services	33,03	6,07	4,56	13,80	- 25,0
Charges des élus	10,14	6,53	5,88	57,94	- 10,1
Autres charges réelles	5,25	1,20	0,97	18,50	- 19,2

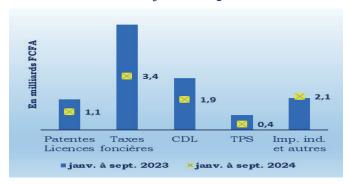
Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024 Notes: *y compris les reports; **y compris les charges non décaissables

4.1.1 Recettes de fonctionnement

De janvier au 30 septembre 2024, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des communes sont réalisées à 32,9% après un taux de 44,6% au 30 septembre 2023. Sur une prévision annuelle corrigée de 89,4 milliards 29,4 milliards FCFA mobilisées et comptabilisées. A la même période de l'exercice 2023, l'ensemble des communes a recouvré 42,7 milliards FCFA. Ainsi la performance courante est baisse de 31% en glissement annuel.Le taux de réalisation au niveau du groupe des communes à statut particulier est de 31,6%, en dessous du taux moyen de l'ensemble et pour des recettes s'élevant à 7,6 milliards FCFA.A fin septembre 2023, le niveau de mobilisation était de 14,20 milliards FCFA pour les communes à statut particulier. En ce qui concerne les groupes de communes à statut intermédiaire et communes ordinaires, leurs taux de réalisation au 30 septembre 2024 (39,7% et 40,9%) sont au-dessus de la moyenne. L'analyse par région géographique indique que le taux d'exécution est de 39% pour les régions Centre et Nord en dessus de la moyenne leurs taux de réalisation au 30 septembre 2024 (39,7% et 40,9%) sont au-dessus de la moyenne. L'analyse par région géographique indique que le taux d'exécution est de 39% pour les régions Centre et Nord en dessus de la moyenne (33%). En ce qui concerne a région sud, le taux est de 29%, en lien avec le faible taux (11,6%) de la ville de Cotonou. Le poids dans les recettes de

fonctionnement des recettes fiscales recouvrées au 30 septembre 2024 est de 30% après 30% à fin septembre 2023. Les recettes fiscales sont mobilisées à hauteur de 8,9 milliards FCFA contre 14,7 milliards FCFA à fin septembre 2023. La mobilisation à fin septembre 2024 représente 27% des recettes prévisionnelles de 2024 et constitue une régression de 39% en glissement annuel.

Graphique IV-1: Structure des recettes fiscales pour l'ensemble des communes



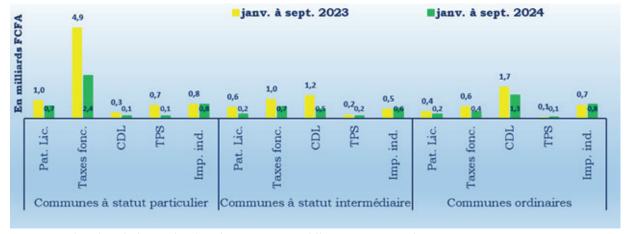
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

Notes : CDL : contribution au développement local ; TPS : taxe professionnelle synthétique ; Imp. ind. : impôts indirects.

Les taxes foncières, principales contributrices des recettes fiscales sont recouvrées au taux de 33% à raison de 3,4 milliards FCFA sur 10,2 milliards FCFA de prévus après 69% au 30 septembre 2023. En termes de variation en glissement annuel, elles enregistrent une baisse de presque la moitié (49%), passant de 6,6 milliards FCFA le 30 septembre 2023 à 3,4 milliards FCFA en 2024. Les « Patentes et licences »,

la « contribution au développement » sont en baisse de 41%; la « taxe professionnelle synthétique » a chuté de 61%. Enfin les impôts indirects, constitués essentiellement des taxes sur les affiches publicitaires, des taxes et autres, ont connu cette année un regain atteignant 2,1 milliards FCFA le 30 septembre 2024 après Septembre 2024 un an plus tôt, soit une variation de +4%.

Graphique IV- 2 : Structure des recettes fiscales par strate de communes



Les non fiscales recettes n'est comptabilisées 30 septembre au représentent 25% en 2024, l'ensemble des recettes de fonctionnement après 27% en 2023. Leur montant s'établit à 7,24 milliards FCFA soit 41,9% des 17,27 milliards FCFA de projections annuelles. L'année dernière à la même période, le montant recouvré est de 11,7

milliards FCFA soit 68% comme taux d'exécution en 2023. La rubrique « Prestations de service », qui devrait apporter 9 (53%) des 17 milliards FCFA de recettes non fiscales n'est recouvrée en 9 mois sur 12 qu'à hauteur de 3,8 milliards FCFA engendrant ainsi une baisse de 44% par rapport à l'année dernière au 30 septembre.

Graphique IV - 3 : Structure des recettes non fiscales pour l'ensemble des communes



Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

La baisse globale du recouvrement des produits de prestation et des activités de la commune s'observe dans toutes les strates de communes : -50% pour la strate des communes à statut particulier (1,3 milliard FCFA en 2024 contre 2,7 milliards FCFA en 2023) ; -44% pour les

communes ordinaires (1,5 milliard FCFA en 2024 contre 2,7 milliards FCFA en 2023) et -34% pour le groupe des communes à statut intermédiaire (1,0 milliard FCFA en 2024 contre 1,5 milliard FCFA en 2023).

Graphique IV - 4 : Structure des recettes non fiscales par groupe de communes



Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

4.1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à fin septembre 2024 à hauteur de 24% soit 21,4 milliards FCFA sur une prévision révisée de 89,5 milliards FCFA.

Cette réalisation consacre une baisse de 9% par rapport aux dépenses de fonctionnement de la même période de l'année précédente. Les charges des élus

et du personnel, de montant 15,9 milliards FCFA représentent l'essentiel (75%) des dépenses de la période sous revue.

Les achats de biens et services s'élèvent en montant à 4,6 milliards FCFA au 30 septembre 2024, en baisse de 25% par rapport aux 6,1 milliards FCFA, francs. réalisés au 30 septembre 2023. La proportion des dépenses d'entretien dans les achats de biens et services est de 33%, en hausse de 10 points de pourcentage par rapport au taux de fin septembre 2023. Cette performance est en lien avec le maintien de la dynamique d'entretien existant dans la strate des communes ordinaires et celle des communes à statut intermédiaire.

Graphique IV - 5 : Part des dépenses d'entretien dans les achats de biens et services



Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

4.2 Section d'investissement

4.2.1 Recettes courantes et dépenses

Pour l'ensemble des communes, la section investissement, au 30 septembre 2024 est exécutée à 12,3% du côté recettes et 7,5% pour les dépenses.

Les subventions et dotations d'investissement 30 recouvrées ลบ septembre 2024 s'élèvent à 21.6 milliards FCFA. 11 est noté une progression de 12,6% par rapport à la situation de la même période en 2023. La strate des communes à statut

particulier a bénéficié de 7% de la cagnotte, les communes à statut intermédiaire, 38% et les communes ordinaires 54%. L'analyse par région géographique indique que 56% des subventions et dotations sont orientés vers la région Nord du pays. A ces ressources s'ajoutent 0,2 milliard FCFA d'excédents de ressources fonctionnement capitalisés (Communes de Ouaké et de Natitingou).

Tableau IV 2 : Exécution des recettes et dépenses d'investissement

Section investissement (montants en milliards FCFA)	Prév. budgets 2024	Réal. jan à sept 2023	Réal. jan à sept 2024	Taux de réal. 2024 en %	Variation 2024/2023 en %
	(1)	(2)	(3)	(3)/(1)	(3)/(2) - 1
Recettes	177,08*	19,21	21,83	12,33	+ 13,66
Autofinancement	45,84	0,00	0,20	0,45	-
Dotations et subventions	47,38	19,21	21,63	45,65	+ 12,6
Dépenses	171,93	9,20	12,89	7,50	+ 40,13
Terrains	8,27	0,29	0,48	5,76	+ 63,9
Constructions	124,45	7,68	9,04	7,27	+ 17,8
Equipements et matériels	17,31	1,02	1,44	8,32	+ 41,5
Autres dépenses d'investissement	20,89	0,21	1,93	9,23	+ 810,8

Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

Notes: * y compris les reports; ** y compris les charges non décaissables



Graphique IV - 6 : Allocation des subventions d'investissement par région géographique

Les dépenses d'investissement agrégées au 30 septembre 2024 s'élèvent à 12,9 milliards FCFA, en progression de 40,1% par rapport au 30 septembre de l'année Mais en termes de taux dernière. d'exécution, cela ne représente que 7,5% des prévisions actualisées de 2024. C'est dans la strate des communes ordinaires que la grande partie (8,7 milliards FCFA soit 67,4%) des investissements des 9 premiers mois de 2024 est effectuée. Les strates de communes à statut particulier intermédiaire et s'en ressortent avec respectivement 26,9% et 5,6% investissements. des Toutes les composantes de dépenses

d'investissement sont à la hausse en glissement annuel et par rapport au trimestre précédent. Notamment les « constructions » qui sont passées de 6,2 milliards FCFA au 30 septembre 2023 à 9 milliards FCFA au 30 septembre 2024. Les dépenses de constructions sont concentrées sur les hôtels de ville et mairie avec 3,5 milliards FCFA et dans les ouvrages d'art, assainissement et adduction d'eau pour 3,4 milliards FCFA. Les « bâtiments commerciaux » sont construits avec 0,6 milliard FCFA dont 0,5 milliard FCFA dans la strate ordinaires. des communes



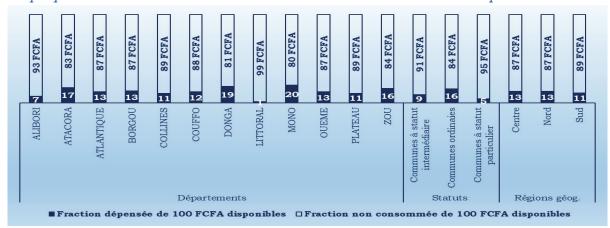
Graphique IV - 7 : Détails des constructions au 30 septembre 2024

4.2.2 Situation des ressources non consommées

Les ressources d'investissement mobilisées et non utilisées pour diverses raisons avant la fin d'un exercice font objet de report à l'exercice suivant. Au début de l'exercice 2024, l'ensemble des communes disposait de 83,9 milliards FCFA dont plus de la moitié (42,2 milliards FCFA) pour le compte de

la strate des communes ordinaires. En plus des reports qui représentent 47% du montant total des recettes d'investissement, 21,8 milliards FCFA sont recouvrées de janvier au 30 septembre 2024 à titre de recettes d'investissement courantes.

Graphique IV - 8 : Part non consommée des ressources d'investissement disponibles



Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

En comparant les ressources disponibles aux dépenses effectuées sur la période, on obtient par département, par statut ou par région géographique, la fraction de 100 FCFA disponibles non dépensée. Elle s'établit à 88 FCFA pour l'ensemble des communes et varient de 80 FCFA pour le Mono à 99 FCFA pour la ville de Cotonou. Enfin, si la chronique de non-consommation de ressources disponibles paraît identique dans toutes les régions du pays, il semble se poser avec plus d'acuité dans la strate des communes à statut particulier, avec taux un consommation négligeable de 5% et celle

des communes à statut intermédiaire, avec un taux de non-consommation qui s'établit à 91% FCFA. La non-consommation des à temps d'investissement était ressources structurelle dans le programme I de décentralisation défunt auquel la grande réforme de décembre 2021 a succédé. L'attelage élus politiques-cadres techniciens n'a pas encore surmonté tous les goulots d'étranglement. Le phénomène persiste et il urge de trouver des solutions aux causes qui seraient déjà identifiées. Ce n'est qu'à cette condition que les populations pourraient bénéficier des investissements locaux.

V - EVOLUTION DES RECETTES ET DE L'EPARGNE BRUTE

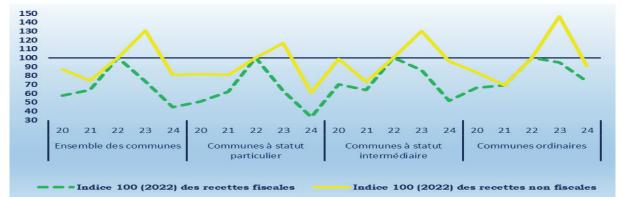
L'évolution au 30 septembre 2020-2024 des indices étalonnés à 100 en 2022, année de démarrage de la réforme structurelle en cours, montre que les recettes non fiscales sont mieux recouvrées en 2022 et les recettes fiscales en 2023. Quant à l'épargne brute, elle ne fait qu'éroder depuis 2021.

5.1 Evolution des recettes propres de 2020 à 2024

Les recettes propres ont pour composantes les recettes fiscales et les recettes non fiscales incluant les recettes partagées. Ce sont les recettes de fonctionnement hors subventions. Elles sont mobilisées à l'intérieur de la collectivité territoriale et constituent, en principe, l'essentiel des ressources d'une

collectivité territoriale qui assumeson autonomie financière. Pour l'analyse de la dynamique des recettes, l'année 2022 qui marque le démarrage de la réforme structurelle est considérée comme origine des dates. Au cours de cette année de base, l'indice de mobilisation des recettes dans toutes les communes est égal 100.

Graphique V - 1 : Evolution des recettes propres au 30 septembre de 2020 à 2024



Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

Les indices dérivés des recettes des 9 premiers mois de chaque année l'ensemble indiquent pour communes que depuis 2022, les recettes fiscales ne font que baisser d'année en année tandis que les recettes non fiscales ont d'abord augmenté en 2023 patiner 2024. avant de en Quelle que soit la strate de communes considérée, l'année 2023 est une année d'embellie pour les recettes non fiscales avec un indice de 143 pour communes ordinaires, 130 et respectivement pour les communes à intermédiaire statut

et particulier. Cette montée singulière serait liée à la date butoir de 14 août 2023 pour remplir les formalités de propriété foncière mairie. à la Concernant les recettes fiscales, les meilleures performances sont enregistrées en 2022. En dehors du groupe des communes ordinaires où l'indice fluctue à faible amplitude, les deux autres strates ont enregistré en 2024 l'indice le plus bas : 33 pour les communes à statut particulier dessous de l'indice de l'ensemble qui s'établit à 45 et 52 pour les communes à intermédiaire. statut

5.2 Evolution de l'épargne de 2020 à 2024

Les recettes de fonctionnement 2024 recouvrées au 30 septembre augmentées des reports fonctionnement » et nettes des dépenses fonctionnement constituent une bonne approximation de l'épargne brute en formation. L'épargne brute coïncide avec l'épargne nette en absence des produits et charges financiers. L'ensemble des communes

a dégagé à fin septembre 2024, une épargne brute de 20,3 milliards FCFA soit 48,6% des recettes, en baisse de 43,1% par rapport aux 35,6 milliards d'épargne brute (59,9)pourcentage) à fin septembre 2023. Les communes ordinaires dégagent milliards **FCFA** d'épargne brute 45,4% équivalant de leurs recettes.

Tableau V 1 : Formation de l'épargne brute au 30 septembre 2024

Strates de de communes (Montants agrégats en milliards FCFA)	Recettes au 30 sept. 2024	Recettes reportées	Dépenses au 30 sept. 2024	Epargne brute (EB)	EB en % des recettes	2024/ 2023 en %
Ensemble des communes	29,45	12,26	21,45	20,26	48,57	-43,1
Com. à statut particulier	7,62	2,20	4,99	4,84	49,26	-66,7
Com. à statut intermédiaire	9,16	4,18	6,33	7,00	52,52	-20,5
Com. ordinaires	12,67	5,88	10,13	8,41	45,36	-31,3

A fin septembre 2024, les communes des départements de l'Atlantique, de la Donga et l'Ouémé ont dégagé une épargne brute valant respectivement 4,5 ; 2,6 et 2,6 milliards FCFA. Ces niveaux d'épargne brute sont en variation respectivement de -34%, +45% et -39% en glissement annuel. Les communes qui ont dégagé àfin septembre 2024 plus d'épargne brute sont

: Djougou (2,3 milliards FCFA, 87% des recettes), Abomey-Calavi (1,9 milliard FCFA, 62% de recettes) et Cotonou (1,9 milliard FCFA, 45% de recettes).

Les communes de Pèrèrè dans le Borgou, Pehunco dans l'Atacora et Banikoara dans l'Alibori dégagent une épargne brute négative de l'ordre d'une dizaine de millions FCFA à fin septembre 2024.

Graphique V - 2 : Epargne brute au 30 septembre 2024 par département

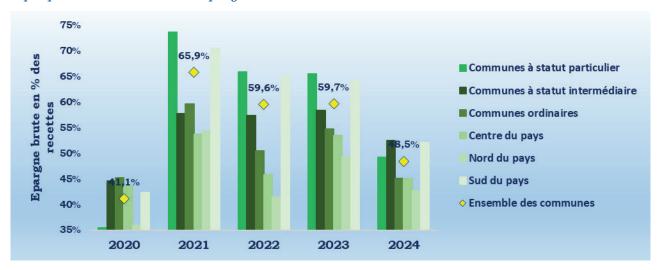


Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

Sur la période 2020-2024, l'épargne brute mesurée chaque 30 septembre de l'ensemble des communes exprimée en pourcentage des recettes a évolué en cloche. La valeur la plus basse (41%) est enregistrée en 2020 à cause du faible niveau d'épargne brute du groupe des communes à statut particulier (35,5%) et de celle de la région Nord (36%). Sur le reste de la période, l'épargne de l'ensemble

est tirée vers le haut par les grandes villes méridionales. L'épargne brute du groupe des communes à statut intermédiaire est restée stable, oscillant à faible amplitude autour de la valeur moyenne de 52%. Au 30 septembre 2024, l'épargne brute des communes à statut intermédiaire et se trouvant au sud du pays dépasse l'épargne brute moyenne et celle de la strate des communes à statut particulier.

Graphique V - 3 : Evolution de l'épargne brute de 2020 à 2024



VI-PROJECTIONS FONDS PROPRES SUR FIN DECEMBRE 2024

Au 30 septembre 2024, les recettes propres de l'ensemble des communes sont réalisées à 32%. Les communes disposent donc du dernier trimestre pour redresser ce faible niveau de mobilisation afin de présenter en fin d'exercice un bilan global reluisant. Dans cet exercice de rattrapage, l'objectif serait de faire, au cours du dernier trimestre, une performance aui gommera les manquants de recettes des neuf premiers mois de 2024, de sorte qu'au moins, le niveau derecouvrement

établit en 2023 soit réédité à la fin de l'exercice 2024.

Ainsi, en partant des 16,1 milliards FCFA de recettes propres recouvrées au 30 septembre 2024, il est projeté une mobilisation au quatrième trimestre 2024 d'un montant qui se situerait entre 20,5 et 30,8 milliards FCFA selon l'hypothèse retenue. Le montant total réalisé à fin décembre 2024 serait 36,6 milliards FCFA soit un taux de réalisation de 93%.

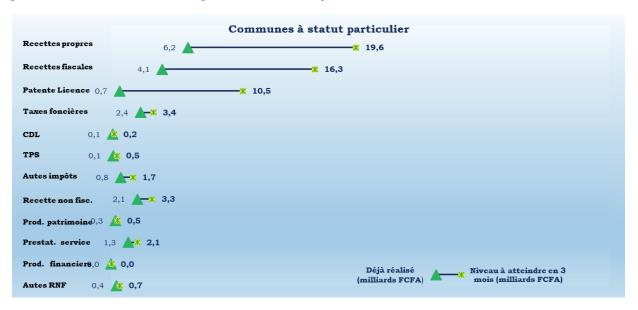
Graphique VI - 1 : Niveau de recettes attendu fin décembre 2024

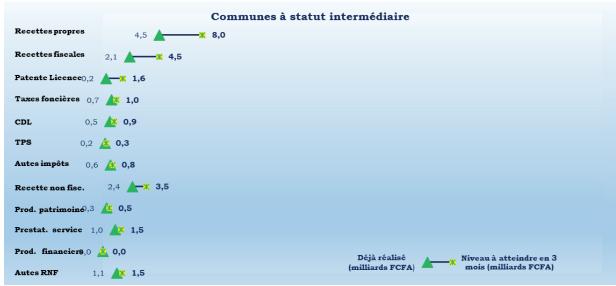


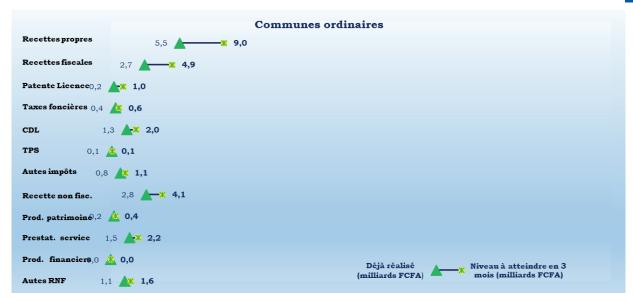
Les recettes fiscales pour l'ensemble des communes à recouvrer sont de l'ordre de 25,7 milliards FCFA dont 16,6 milliards FCFA pour les communes à statut particulier, 4,5 milliards FCFA pour les communes à statut intermédiaire et 4,9 milliards pour les communes ordinaires. L'analyse par région indique que 20,5 milliards FCFA de ces recettes fiscales sont mobilisées dans les communes se situant au sud du pays, respectivement 3,2 et 2 milliards FCFA pour le Nord et le Centre.

Les « Patentes et licences » apportent à elles seules, 13,1 milliards FCFA dont 10,5 milliards FCFA pour les communes à statut particulier dont 8,0 milliards FCFA pour la commune de Cotonou.Les recettes non fiscales attendues au dernier trimestre 2024 s'élèvent à 10,9 milliards FCFA. Ce qui porterait les recettes non fiscales en fin d'année à 18,1 milliards FCFA soit un taux de réalisation annuel de 105%. Les communes ordinaires vont recouvrer 4,1 milliards FCFA.

Graphique VI - 2 : Niveau de recettes par statut attendu fin décembre 2024







Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

Graphique VI - 3 : Niveau de recettes par région attendu fin décembre 2024







Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024



Crédit photo: SPP, octobre 2024

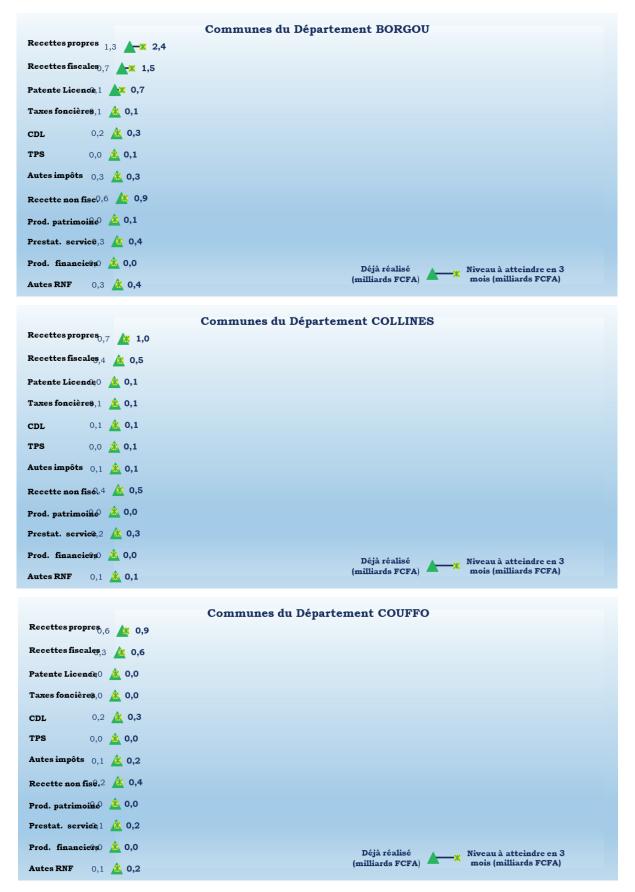
ANNEXE

Graphique 0 - 1 : Niveau de recettes Alibori, Atlantique et Atacora attendu fin décembre 2024



Source: Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024

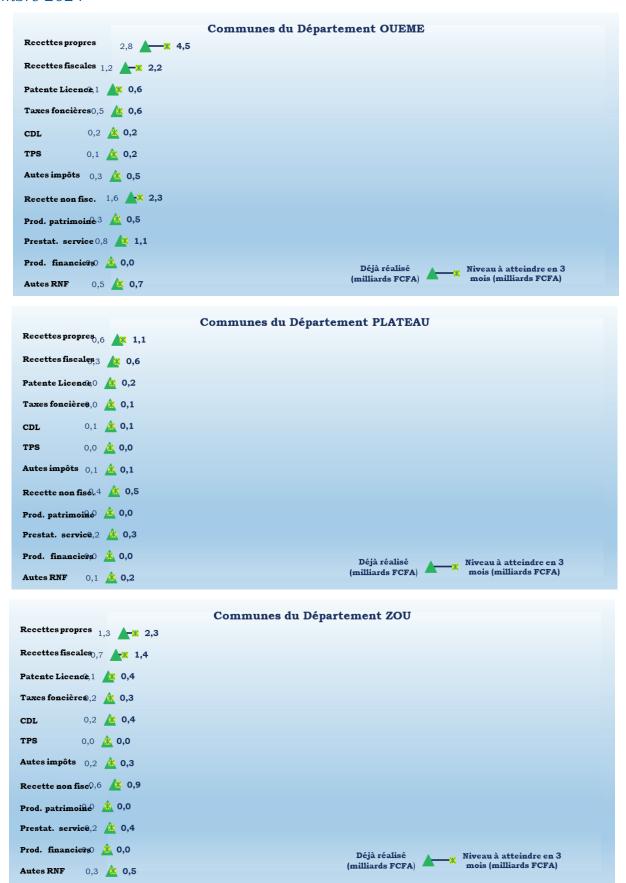
Graphique 0 - 2 : Niveau de recettes Borgou, Collines et Couffo attendu fin décembre 2024



Graphique 0 - 3 : Niveau de recettes Donga, Littoral et Mono attendu fin décembre 2024



Graphique 0 - 4 : Niveau de recettes Ouémé, Plateau et Zou attendu fin décembre 2024



Sources des données

Les données brutes des finances locales exploitées dans la présente Note de conjoncture sont extraites de WMoney-Statistiques (DGTCP) et portent sur les informations budgétaires et financières des 77 communes de la République du Bénin. Les indicateurs macroéconomiques et démographiques proviennent de :

- la Cellule de suivi des Programmes économiques et financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- la Direction de la Comptabilité nationale et des statistiques économiques (DCNSE) de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INS-taD) et,
- la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

Avertissement

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la DGTCP. Ce document est fourni à titre informatif. La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, octobre 2024.

Comité de rédaction

Ce document est rédigé par le Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales (CENOCFIL) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

Contact: note.conjoncture@tresorbenin.bj

Retrouvez au format .pdf toutes les publications de la note de conjoncture des finances locales du Bénin sur le site : **www.tresorbenin.bj**

